

01/04/2021

**Malus pour tous les emballages porteurs d'une signalétique confuse avec les règles de tri et gestion des déchets ex: Point vert**

Art. 62 Loi AGECE



*L'arrêté du 30 novembre 2020 publié le 24 décembre 2020 précise les signalétiques et marquages visés par cet article qui sont ainsi concernés par la pénalité*

**REPORTÉ - Ordonnance du 15 mars 2021 suspendant l'application de la pénalité avec report de la mesure à 2022 (date de report à définir)**

03/07/2021

**Nouvelles exigences de marquage pour les lingettes pré-imbibées pour usage corporels et domestiques contenant entièrement ou partiellement du plastique**

Dir. 2019/904/CE

Règlement d'exécution 2020/2151 + Notes d'Orientation de la CE



*Marquage sous forme d'autocollant autorisé jusqu'au 4 juillet 2022*

01/01/2022

**Obligation d'apposition du Triman et de l'info-tri harmonisé**

Art.17 Loi AGECE - Décret d'application n° 2021-835 du 29 juin 2021

*Nouvelles consignes de Tri en préparation*



**NB :** Les producteurs appliquent l'info-tri au plus tard 12 mois après la date de publication des consignes de tri. Le décret prévoit également un délai d'écoulement des stocks de 6 mois supplémentaires à l'échéance des 12 mois. Pour plus de détails sur le calendrier d'application et les modalités d'affichage rendez vous sur : [FR - Impacts de la Loi AGECE sur le marquage des emballages](#)

**Obligation de Dons des invendus de produits de première nécessité et obligation de non destruction des invendus pour les autres produits (réutilisation, réemploi, recyclage) - Art.35 Loi AGECE - Décret en préparation**

**Obligation d'information des qualités/caractéristiques environnementales**

+ Exigences supplémentaires en matières d'affichage des mentions « compostable » et « recyclé »

+ Interdiction d'utilisation des mentions " biodégradable ", " respectueux de l'environnement " ou toute autre mention équivalente

Art. 13 Loi AGECE - Décret en préparation

**Obligation d'information au consommateur de la présence de PE avérées ou présumées.** Pour certaines catégories de produits présentant un risque d'exposition particulier cette obligation s'appliquera également aux PE suspectées (affichage par voie électronique envisagé avec potentiellement marquage sur le produit pour certaines catégories) - Art. 13 Loi AGECE - Décret basé sur liste de l'ANSES en préparation

**Obligation d'affichage du picto interdit au femme enceinte sur certaines catégories de produits contenant des substances à caractère PE**

Art. 14 Loi AGECE- *Recommandations ANSES à venir*



**Interdiction d'utilisation des huiles minérales sur les emballages - Art. 112 Loi AGECE**

2023

**Objectif 5% d'emballage réemployé**

Art.67 Loi AGECE

*Décrets en préparation*

**Interdiction d'utilisation des huiles minérales pour l'impression de publicité (prospectus, catalogues)**

Art. 112 Loi AGECE

01/01/2025

**Objectif 100% des plastiques recyclés**

Art.5 Loi AGECE - *Filières REP en cours de création*

**Objectif 10% d'emballage réemployé**

Art.67 Loi AGECE - *Décrets en préparation*

**Interdiction d'utilisation des huiles minérales pour des impressions destinés au public**

Art. 112 Loi AGECE

01/01/2026

**Interdiction d'utilisation des microbilles plastiques dans tous les cosmétiques rincés**

Art.82 Loi AGECE

*Décret en préparation*

01/01/2027

**Interdiction d'utilisation des microbilles plastiques dans les cosmétiques non-rincés**

Art.82 Loi AGECE

*Décret en préparation*

Horizon 2040

**Fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique via objectifs de plans quinquennaux**

Art.7 Loi AGECE

*Projet de décret en cours pour la période 2021-2025*